

TRANSACTIONS CONCLUES AVEC UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE ANNÉE 2019-2020

1 Le présent document vise à présenter, pour l'année 2019-2020, les transactions conclues entre
2 Énergir, s.e.c. (Énergir) et une société apparentée et, notamment, à répondre aux suivis
3 demandés par la Régie de l'énergie (la Régie) dans la décision D-2017-041, soit :

4 « [90] Ainsi, la Régie ordonne à [Énergir] de déposer pour approbation spécifique en vertu
5 de l'article 81 de la Loi, dans le cadre du rapport annuel, pour chacune des transactions
6 conclues avec une société apparentée, les éléments suivants :

- 7 • la liste des fournisseurs contactés et les offres reçues;
- 8 • le nom du fournisseur, la date de transaction et la période effective;
- 9 • les analyses démontrant que la transaction retenue est la plus avantageuse pour la
10 clientèle;
- 11 • une attestation de l'application du Code de conduite quant à la conformité des
12 transactions du Distributeur avec ses entités apparentées.

13 [91] Plus spécifiquement, pour les transactions d'achats de gaz naturel de moins d'un an, le
14 suivi au rapport annuel devra présenter également le prix, les volumes contractés, le
15 pourcentage du volume contracté en fonction des volumes totaux de l'année ainsi que le
16 prix de l'indice de référence à la date de la transaction.

17 [92] Pour les transactions d'achat ou d'optimisation en capacité de transport auprès d'une
18 société apparentée, le suivi au rapport annuel devra présenter également les
19 caractéristiques du contrat et l'analyse sur la base du prix exigé ou des revenus générés en
20 fonction des coûts globaux au plan d'approvisionnement.

21 [93] Pour les transactions d'achats ou d'optimisation en capacité d'entreposage auprès
22 d'une société apparentée, le suivi au rapport annuel devra également présenter les
23 caractéristiques du contrat et l'analyse sur la base des coûts globaux au plan
24 d'approvisionnement. »

25 L'information demandée sur les transactions conclues avec une société apparentée est donc
26 présentée selon les trois catégories de transactions suivantes :

- 27 • achats de gaz naturel de moins d'un an;
- 28 • achat ou optimisation de capacités de transport; et
- 29 • achat ou optimisation de capacités d'entreposage.

1 Transactions d'achats de gaz naturel de moins d'un an

2 Durant l'année 2019-2020, Énergir a conclu des transactions d'achats de gaz naturel de moins
3 d'un an auprès de deux sociétés apparentées. Les détails de ces transactions sont présentés aux
4 annexes 1 à 3.

5 Transactions d'achat ou d'optimisation de capacités de transport auprès d'une société
6 apparentée

7 Durant l'année 2019-2020, Énergir n'a pas conclu de transactions d'achat ou d'optimisation de
8 capacités de transport auprès d'une société apparentée.

9 Transactions d'achat ou d'optimisation de capacités d'entreposage auprès d'une société
10 apparentée

11 Énergir a conclu une transaction d'achat de capacité d'entreposage auprès d'une société
12 apparentée, soit Enbridge Gas. Les caractéristiques de ce contrat ont été approuvées par la
13 Régie dans sa décision D-2019-141 (paragr. 316). L'analyse de cette transaction sur la base des
14 coûts globaux et la démonstration que ce contrat est le plus avantageux tant sur le plan
15 économique que sur le plan de la sécurité d'approvisionnement ont été présentées à la Cause
16 tarifaire 2020-2021¹ et la Régie en a pris acte dans sa décision D-2020-145 (paragr. 198).

Énergir demande à la Régie :

- **de prendre acte du suivi de la décision D-2017-041;**
- **d'approuver les transactions conclues avec des sociétés apparentées durant l'année 2019-2020.**

¹ R-4119-2020, B-0115, Énergir-H, Document 2.

Transactions conclues avec les sociétés apparentées du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 - Achats de gaz naturel moins d'un an

						Offres reçues par les fournisseurs (\$/GJ)																				
Point de réception	Date de la transaction	Prix de l'indice de référence ⁽¹⁾	Besoin quotidien d'Énergir	Date de début	Date de fin	Tidal Energy ⁽²⁾		Fournisseur 1			Fournisseur 2			Fournisseur 3			Fournisseur 4			Fournisseur 5			Fournisseur 6			
						Volume	Prix	Volume	Prix	Offre reçue	Volume	Prix	Offre reçue	Volume	Prix	Offre reçue	Volume	Prix	Offre reçue	Volume	Prix	Offre reçue	Volume	Prix	Offre reçue	Volume
1	PARKWAY	2020-09-01	2,6991	70 000	2020-09-02	2020-09-03																				
2	DAWN	2020-09-04	2,4953	65 000	2020-09-05	2020-09-09																				
3	DAWN	2020-09-15	2,3956	115 000	2020-09-16	2020-09-17																				

Volume contractés / Volume total annuel ⁽³⁾ 0,08%

Notes

⁽¹⁾ Le prix de l'indice de référence est à titre indicatif seulement. Toutes les transactions ont été effectuées selon un prix fixe et non basé sur un indice.

'DAWN : ICE NGX Union-Dawn Day Ahead Index, page 5 de la publication « S&P Global Platts - Canadian Gas Price Reporter (CGPR) ».

'PARKWAY : L'indice Dawn augmenté de la prime fixe de 0,119 \$/GJ entre Dawn et Parkway tel que le tarif M12 chez Enbridge.

⁽²⁾ Société apparentée : Le nom complet est Tidal Energy Marketing inc.

⁽³⁾ Le volume total annuel est présenté à la pièce Énergir-12, Document 4, page 2, tableau 1 « Stratégie d'achat de gaz naturel - Réel 2019-2020 », colonne (1) et ligne 33.

L'annexe 2 est déposée sous pli confidentiel.

Transactions conclues avec les sociétés apparentées du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
Achats de gaz naturel moins d'un an

Achats de gaz naturel renouvelable auprès de Tidal Energy ⁽¹⁾						
Lignes	Point de réception	Date de début	Date de fin	Quantité mensuelle	Prix	Coût
				GJ	\$/GJ	\$
1	Dawn	2019-10-01	2019-10-31		(2)	
2	Dawn	2019-11-01	2019-11-30		(2)	
3	Dawn	2019-12-01	2019-12-31		(2)	
4	Dawn	2020-01-01	2020-01-31		(2)	
5	Dawn	2020-02-01	2020-02-28		(2)	
6	Dawn	2020-03-01	2020-03-31		(2)	
7	Dawn	2020-04-01	2020-04-30		(2)	
8	Dawn	2020-05-01	2020-05-31		(2)	
9	Dawn	2020-06-01	2020-06-30		(2)	
10	Dawn	2020-07-01	2020-07-31		(2)	
11	Dawn	2020-08-01	2020-08-31		(2)	
12	Dawn	2020-09-01	2020-09-30		(2)	
			Total	58 090		871 350

Volume contractés / Volume total annuel ⁽³⁾ 0,07%

Notes

⁽¹⁾ Société apparentée : Le nom complet est Tidal Energy Marketing inc.

⁽²⁾ Le prix pour le GNR a été conclu de gré à gré entre Énergir et la société apparentée, comme indiqué au dossier R-4008-2017, à la pièce B-0096, Gaz Métro-1, Document 1, page 36. Le GNR, produit par l'usine de biométhanisation de la ville d'Hamilton en Ontario, est acquis par l'entremise de la société apparentée.

⁽³⁾ Le volume total annuel est présenté à la pièce Énergir-12, Document 4, page 2, tableau 1 « Stratégie d'achat de gaz naturel - Réel 2019-2020 », colonne (1) et ligne 33.